

Le 9 décembre 2020

**Avis : Compartiment « La Française Inflection Point Actions Euro » de la SICAV de droit français « La Française »**

Nous informons les actionnaires du compartiment « La Française Inflection Point Actions Euro » que la société de gestion La Française Asset Management a décidé d'apporter des modifications au compartiment comme suit :

- précision apportée à l'objectif de gestion du compartiment à savoir que le fonds accordera une importance particulière au capital humain dans le processus d'investissement ;
- le compartiment axera désormais son approche extra-financière à travers un score « capital humain » tout en conservant son approche en sélectivité ;
- le compartiment pourra désormais investir à hauteur de 80% minimum de l'actif net sur des marchés actions des pays membres de la zone euro en lieu et place de minimum 90% actuellement ;
- le compartiment pourra désormais être exposé dans la limite de 10% maximum de l'actif net aux marchés actions hors Zone Euro, y compris les marchés émergents ;
- un risque lié à la gestion discrétionnaire a été ajouté ;
- un risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés a été ajouté ;
- le compartiment sera désormais dénommé « **La Française Actions Euro Capital Humain** »

Ces modifications sont listées et détaillées en annexe 1 de ce présent avis.

Elles entreront en vigueur à compter du 15 décembre 2020. La documentation réglementaire sera modifiée en conséquence.

Les autres caractéristiques du compartiment demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du compartiment « La Française Inflection Point Actions Euro » disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

## ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après les changements opérés

	<b><u>Avant les modifications</u></b>	<b><u>Après les modifications</u></b>
<b>Dénomination</b>	La Française Inflection Point Actions Euro	La Française Actions Euro Capital Humain
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence, l'indice Euro Stoxx, en euro, dividendes nets réinvestis, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers.	L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice de référence, l'indice Euro Stoxx, en euro, dividendes nets réinvestis, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers. Le fonds place les critères extra-financiers au cœur de son processus d'investissement et de sélection des émetteurs et prête une attention particulière en ce qui concerne le capital humain.
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est de <b>90%</b> minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.</p> <p>L'univers d'investissement est essentiellement celui des entreprises ayant leur siège social dans la zone euro.</p> <p>La sélection des valeurs, au sein de l'univers d'investissement se fait d'après un modèle propriétaire d'analyse et de notations extra financières et financières. La stratégie d'investissement prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à toutes les phases de définition de l'univers d'investissement éligible.</p> <p>Les deux premières phases du processus d'investissement portent sur la sélection des titres éligibles au portefeuille.</p> <p>La première phase du processus d'investissement consiste en un filtre qui permet de réduire l'univers d'investissement de la stratégie à un échantillon de travail. Ce filtre quantitatif vise à identifier et le cas échéant exclure, les sociétés</p>	<p>Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est de <b>80%</b> minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.</p> <p>La sélection pourra se porter sur des actions de toutes capitalisations boursières, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations.</p> <p>La société de gestion a recours au centre de recherche La Française Group UK spécialisé dans les critères d'investissement responsable. Cette entité appartient au groupe La Française.</p> <p>Le processus d'investissement combine une analyse extra-financière ainsi qu'une analyse financière, lesquelles sont décrites ci-dessous.</p> <p><b><u>Etape 1 du processus d'investissement :</u></b></p> <p>L'univers d'investissement initial est construit à partir de titres libellés en Euro, ayant une capitalisation boursière supérieure à un (1) milliard d'euros dont les sièges sociaux se trouvent dans un pays de la Zone Euro et qui sont analysés par le centre de recherche</p>

qui présentent les plus mauvaises notes ESG, les tests étant réalisés sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note ESG. Ce filtre ESG vise une réduction de 25% de l'univers d'investissement initial.

Au cours de la deuxième phase, les analystes extra-financiers et les analystes-gérants évaluent les entreprises de l'échantillon de travail sur un plan fondamental. Ils leur attribuent une note stratégique (essentiellement autour de mesures liées à l'innovation et à la capacité d'adaptation) et procèdent à une analyse financière. Le cas échéant, ils ajustent la note ESG « quantitative » des titres qui le justifient. Cette deuxième phase d'analyse approfondie des entreprises intègre les critères extra-financiers non-traditionnels aux hypothèses financières. Du point de vue financier, elle vise à sélectionner les entreprises de qualité générant des cash-flows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée. Les titres qui ont reçu des notes financières et extra-financières satisfaisant les niveaux requis sont candidats à l'investissement, elles constituent une liste d'investissement.

La décision finale d'investissement est dans tous les cas laissée à l'appréciation du gérant selon ses propres convictions sur la base de l'univers investissable précédemment défini.

La société de gestion s'appuie sur une recherche extra financière développée au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Des précisions complémentaires sur ce(s) partenariats(s) et cette analyse extra financière de la société de gestion et le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM : <http://lfgrou.pe/ldLf3a>.

La troisième phase du processus concerne la construction du portefeuille et le pilotage dynamique des risques. Le gérant sélectionne les titres au sein de la liste d'investissement et calibre leurs expositions dans le portefeuille selon ses convictions et conformément au cadre de risque établi pour le fonds

La sélection pourra se porter sur des actions de toutes capitalisations boursières, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations.

dénommé « La Française Group UK Ltd » et spécialisé sur les critères d'investissement responsable.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par « La Française Group UK Ltd » qui a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

Le processus de notation ESG est structuré en cinq étapes lesquelles peuvent être décrites comme suit :

1. Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources
2. Calcul d'indicateurs clés de performance (KPI, au nombre de 46)
3. Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'analyste ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel)
4. Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs
5. Calcul d'un score ESG global et d'un score pour chaque pilier E, S et G, pondéré en fonction des spécificités sectorielles

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social (capital humain): la formation du personnel, le dialogue social, le turnover etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin de ce processus, chaque émetteur se voit attribuer un score ESG global ainsi qu'un score pour chaque pilier E, S et G, de zéro (le pire) à 10 (le meilleur).

Ces scores sont le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du

Dans la limite de 10% maximum, le fonds pourra être exposé aux marchés actions de pays membres de l'Union Européenne hors zone euro et/ou aux marchés actions de Suisse et/ou de Norvège.

Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euro, le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le fonds répondra aux exigences en matière d'investissements des fonds éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et sera investi à ce titre au minimum à hauteur de 75% en titres éligibles (actions, certificats d'investissement et certificats coopératifs d'investissement ou autres titres éligibles émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou sous certaines conditions dans l'Espace Economique Européen).

Le fonds pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie :

- le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en produits de taux (ex. titres de créance négociables) "Investment grade" (notation supérieure ou égale à BBB- pour Standard&Poors ou Baa3 pour Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro du secteur public ou privé et répondant aux principes de l'analyse extra financière. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

- le fonds pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres à titre accessoire.

Le fonds pourra également utiliser des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra

compartiment hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

La 1<sup>ère</sup> étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés.

Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité de LFAM. Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité de LFAM, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.

Ensuite, sont écartés les 25% des émetteurs dont le score global ESG, le score E, le score S ou le score G sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.

L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum du score global ESG et/ou du score de chaque pilier E, S et G en dessous desquels le compartiment ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score global ESG et/ou le score de chacun des piliers E, S et G est/sont inférieur(s) au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de la liste d'investissement.

#### **Etape 2 du processus d'investissement :**

La deuxième étape consiste à attribuer une notation à l'ensemble des émetteurs faisant partie de l'univers d'investissement précédemment réduit.

Lors de cette seconde étape, les émetteurs se voient attribuer les scores suivants :

- un score quantitatif propriétaire basé sur les critères de qualité, de croissance, de valorisation, de volatilité et de momentum ;

	<p>prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.</p> <p>La société de gestion par délégation s'appuie pour le scoring des valeurs sur une recherche et une analyse quantitative et qualitative développée au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française.</p> <p>Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion et le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM, <a href="http://www.la-francaise.com">www.la-francaise.com</a>.</p> <p>La décision finale d'investissement est dans tous les cas laissée à la libre appréciation du gérant selon ses propres convictions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un score analyste gérant basé sur l'analyse financière des valeurs réalisée par les analystes gérants visant à sélectionner les émetteurs de qualité générant des cash-flows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée ;</li> <li>- un score Capital Humain visant à privilégier les émetteurs ayant de bonnes pratiques envers leurs salariés, ce score étant attribué par les analystes extra-financiers. ,</li> </ul> <p>Au terme de cette deuxième étape, les émetteurs ayant reçu une appréciation favorable par le comité hebdomadaire réunissant l'équipe de gestion et les équipes de recherche sont candidats à l'investissement et constituent ainsi la liste d'investissement.</p> <p><b><u>Etape 3 du processus d'investissement :</u></b></p> <p>La troisième étape du processus d'investissement consiste à piloter la construction du portefeuille ainsi que la dynamique des risques.</p> <p>Les gérants analystes, sélectionnent les émetteurs au sein de la liste d'investissement précédemment définie (Etapas 1 et 2), calibrent ensuite le portefeuille en fonction des convictions de l'équipe et conformément au cadre de risque établi pour le compartiment.</p> <p>Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion et le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM, <a href="http://www.la-francaise.com">www.la-francaise.com</a>.</p> <p>La décision finale d'investissement est dans tous les cas laissée à la libre appréciation du gérant selon ses propres convictions.</p> <p>La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter une limite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.</li> </ul>
--	---	--

		<p>Le compartiment répondra aux exigences en matière d'investissement des compartiment éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et sera investi à ce titre au minimum à hauteur de 75% en titres éligibles (actions, certificats d'investissement et certificats coopératifs d'investissement ou autres titres éligibles émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou sous certaines conditions dans l'Espace Economique Européen).</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en produits de taux (ex. titres de créance négociables) "Investment grade" (notation supérieure ou égale à BBB- pour Standard&amp;Poors ou Baa3 pour Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro du secteur public ou privé et répondant aux principes de l'analyse extra financière. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.</li> <li>- le compartiment pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres à titre accessoire.</li> </ul>
<p><b>Actifs (hors dérivés)</b></p>	<p><b>a) Actions :</b></p> <p>L'actif du fonds sera investi dans des actions cotées ou titres assimilés et/ou en droits de souscription ou d'attribution attachés à ces actions composant l'indice de référence.</p> <p>Les investissements se font dans des titres de toutes capitalisations boursières et sans contraintes géographiques ou sectorielles.</p> <p>Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est <b>de 90%</b> minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.</p>	<p><b>a) Actions :</b></p> <p>L'actif du compartiment sera investi dans des actions cotées ou titres assimilés et/ou en droits de souscription ou d'attribution attachés à ces actions composant l'indice de référence.</p> <p>Les investissements se font dans des titres de toutes capitalisations boursières et sans contraintes géographiques ou sectorielles.</p> <p>Le compartiment sera investi sur les marchés actions des pays membres de la zone euro à hauteur de 80% minimum de l'actif net et dans la limite de 10% maximum de l'actif net le compartiment pourra être exposé aux marchés hors zone euro y compris les marchés émergents. Cette limite porte sur les titres considérés comme hors Zone Euro et non inclus dans l'indice de référence du compartiment.</p>

	<p><b>Dans la limite de 10% maximum, le fonds pourra être exposé aux marchés actions de pays membres de l'Union Européenne hors zone euro et/ou aux marchés actions de Suisse et/ou de Norvège.</b></p>	<p>Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euro, le compartiment pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.</p> <p>L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.</p>
<p><b>Profil de risque</b></p>	<p><u>Risque de perte en capital :</u>  <u>Risque de marchés actions :</u>  <u>Risque de change :</u>  <u>Risque de taux :</u>  <u>Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :</u>  <u>Risque de contrepartie :</u>  <u>Risque de conflits d'intérêt potentiels :</u></p>	<p><u>Risque de perte en capital :</u>  <b><u>Risque lié à la gestion discrétionnaire :</u></b>  <b>Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.</b>  <u>Risque de marchés actions :</u>  <u>Risque de change :</u>  <u>Risque de taux :</u>  <b><u>Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :</u></b>  <b>Il s'agit du risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.</b>  <u>Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :</u>  <u>Risque de contrepartie :</u>  <u>Risque de conflits d'intérêt potentiels :</u></p>